

DEVENEZ MEMBRE DU COMITÉ DE SUIVI DU BUDGET PARTICIPATIF !

QU'EST-CE QU'UN BUDGET PARTICIPATIF ?

Le budget participatif est une démarche permettant aux habitants de Soyaux de proposer et de choisir des projets à mettre en place sur la Commune pour améliorer le quotidien de tous.

MISSIONS

- Participer à l'élaboration du règlement du budget participatif.
- Accompagner les habitants dans la rédaction des projets.
- Évaluer les projets.
- Dépouiller les votes.
- Annoncer les lauréats.

QUALITÉS

- Être à l'écoute.
- Se sentir concerné par la vie de la commune.
- Apprécier le travail en équipe.
- Être volontaire.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Vous avez jusqu'au **21 MARS 2021** pour candidater :

- par téléphone au **05 45 97 83 50**
- en ligne sur **WWW.SOYAUX.FR** > onglet Solidarité & Proximité > animation territoriale > budget participatif
- en téléchargeant le **FORMULAIRE** de candidature sur www.soyaux.fr et le déposer complété, à l'accueil de la Mairie, du CCAS, de Soëlys ou des services techniques.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Vivre à Soyaux.
- Être majeur.
- 3 habitants par secteur (nord, sud et Champ de Manoeuvre) ainsi que 2 suppléants.

Si le nombre de volontaires est supérieur à 15, un tirage au sort aura lieu.

Voir règlement d'inscription et de constitution du comité du budget participatif.